

Auteur PLR, par Marcel Delasoie
Objet Pour la garantie d'une administration publique au service des citoyens
Date 06.06.2017
Numéro 1.0227

Les services de l'Etat du Valais tendent tous à réduire les plages durant lesquelles ils sont à disposition de la population. Or, s'il est nécessaire que les citoyens se rendent physiquement à un guichet, il est indispensable de pouvoir le faire en dehors des heures de travail usuelles.

Pour ce qui est des renseignements téléphoniques pour lesquels la démarche citoyenne est plus aisée, on tombe très régulièrement sur un répondeur nous indiquant les heures durant lesquelles le personnel de l'administration est atteignable.

Si l'on peut comprendre cette envie de préserver des plages de travail sans être dérangé, il est également légitime de la part des citoyens et des entreprises de vouloir régler des dossiers rapidement sans avoir à systématiquement les repousser faute de disposer des informations souhaitées.

Conclusion

Afin que les services de l'Etat soient plus aisément atteignables et facilitent ainsi la vie des citoyens, afin que ces services soient également à disposition de l'économie et des entreprises comme ces dernières le sont pour leurs clients, nous demandons que le Conseil d'Etat se penche sur cette question et fixe des exigences en matière de permanence téléphonique durant les heures ouvrables usuelles et, d'ouverture des guichets un soir par semaine jusqu'à 19h00 et éventuellement le samedi matin au besoin.